



INFOA_BD TDA - Ex8

Contraintes d'intégrité.

- * Pour toute occurrence de invoiviou, si la date de décés existe, elle doit être postérieure à la date de maissance.
- * Pour toute occurrence de MARIAGE, si la date de divorce existe, elle doit être postérieure à la date (de mariage).
- * Un enfant me peut maître que si sa mêre est virante pour toute occurrence de indiviou, la valeur de date maisse doit être comprise antre date maisse et date décès de l'individu auquel il est lié par enfant. Parents. mêre (ou enfant. Parents. Femme pour la occution 2).
- * Un individu ne peut se marier que s'il est vivant et s'il a au moins 18 ans: Pour toute occurrence de individu lié à une association Mariage, la date de mariage doit être comprise entre les dates Individu. date décès.
- * De même, un individu ne peut divorcer que s'il
- * Un individu qui a déjà êté manié ne pout se removier que s'il est divorcé ou veuf.

 Pour Io, s'il esciste 2 occurrences de MARIAGE M. et M.

 (M. liant = et II) et (M. liant I et I.) avec
 M. date < M. date alors

 soit I. date deces < M. date
 - soit M. date divorce existe et M. date divorce < Me date